



Ô Allah ! Je te demande tout le bien : le bien immédiat et le bien futur, ce que j'en sais ce que j'en ignore. Et je me réfugie auprès de Toi contre tout le mal : le mal immédiat et le mal futur, ce que j'en sais et ce que j'en ignore.

'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) lui a appris cette invocation : « Ô Allah ! Je te demande tout le bien : le bien immédiat et le bien futur, ce que j'en sais ce que j'en ignore. Et je me réfugie auprès de Toi contre tout le mal : le mal immédiat et le mal futur, ce que j'en sais et ce que j'en ignore. Ô Allah ! Je Te demande le meilleur de ce que Ton serviteur et Prophète T'a demandé et je Te demande de me protéger contre le pire de ce dont Ton serviteur et Prophète T'a demandé de le protéger. Ô Allah ! Je Te demande le Paradis, ainsi que les paroles et les actes qui en rapprochent et je Te demande de me protéger contre l'Enfer, ainsi que contre les paroles et les actes qui en rapprochent. Et je Te demande de faire en sorte que tout décret que Tu as émis me concernant soit en ma faveur. »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par Aḥmad]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a enseigné à 'Â'ishah (qu'Allah l'agrée) cette invocation qui renferme des paroles bénéfiques. Elle englobe le bien de ce bas monde et celui de l'au-delà, ainsi que le fait de se protéger contre le mal d'ici-bas et de l'au-delà, le fait de demander le Paradis et les œuvres qui y mènent, d'être protégé contre l'Enfer et les œuvres qui y mènent. Elle contient aussi la demande à Allah, Exalté soit-Il, qu'Il fasse de tout décret une chose bénéfique, tout comme elle contient la sollicitation du meilleur de ce qu'a demandé le Prophète (sur lui la paix et le salut) ainsi qu'à être protégé des pires choses contre lesquelles il a demandé à être protégé.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5487>

